

URGENCE ABSOLUE



Module de missiles anti missile franco-italiens SAMP-NG

Juste avant que le débat parlementaire s'ouvre¹, le Premier ministre a confirmé que le budget du ministère des Armées serait majoré de 3,5 Md€ en 2026 et de 3 Md€ d'euros en 2027 par rapport à ce que prévoit la LPM 2024-2030². Si positive et si importante que soit sa déclaration, *a fortiori* dans le contexte actuel, elle ne suffit malheureusement à lever ni les incertitudes, ni les hypothèques qui pèsent sur le budget des Armées. Il y a plusieurs raisons à cela.

L'effort annoncé par le chef de l'État il y a trois mois s'inscrit dans le cadre de la LPM 2024-2030, laquelle reste, jusqu'à nouvel ordre, la « feuille de route » du ministère des Armées. La question qui reste sans réponse à ce stade est de savoir ce qu'il en sera, le moment venu, des trois dernières annuités de la LPM³. Ceux qui seront aux affaires après le mois de mai 2027 voudront-ils et, si tel est le cas, pourront-ils (car il est peu probable que la situation des finances publiques soit appelée à s'améliorer sensiblement dans les deux ans à venir) majorer chacune des trois dernières annuités de la LPM de 3 à 3,5 Md€ ? S'ils estiment

1/ La déclaration du Premier ministre date du 13 octobre 2025 (« Le 13 juillet dernier, le chef de l'État a annoncé un nouvel effort pour accélérer notre réarmement. Il est indispensable. Je veillerai à ce que cette parole soit respectée »).

2/ LPM : Loi de programmation militaire.

3/ C'est-à-dire les annuités 2028, 2029 et 2030.



Alors que la contrainte budgétaire est plus forte que jamais et que l'immobilisme est quasiment devenu la règle dans la plupart des compartiments de l'action publique, il y a au moins une bonne nouvelle. Elle est intervenue le 13 octobre dernier. Elle concerne un sujet majeur et « sensible », même s'il n'est pas ou plus au premier plan de l'actualité, à savoir les moyens financiers qui sont et seront dévolus aux Armées.



qu'ils ne sont pas en mesure de le faire, ils devront assumer la décision, lourde à tous égards, de diminuer les moyens dévolus aux Armées dans des proportions significatives dès le début de leur mandat alors même que l'environnement international a toute chance d'être aussi incertain qu'aujourd'hui. C'est, à bien des égards, une bombe à retardement que le chef de l'État laisse à son successeur, quel qu'il soit.

La « Revue Stratégique » (qui fait, comme d'habitude, la part belle à la « langue de bois ») étant ce qu'elle est, on pouvait s'attendre à ce que le ministère des Armées prépare et à ce que le chef de l'État présente à tout le moins les grands axes soit d'une refonte de la LPM 2024-2030, soit d'une nouvelle LPM, l'objectif visé dans les deux cas étant de mettre à terme les Armées en mesure de remplir pleinement leurs missions et de soutenir, si nécessaire, un conflit de haute intensité. Il n'en est rien, au moins à ce stade. C'est *a priori* d'un exercice de « rapiéçage » qu'il s'agit. Il n'est pas à la mesure du problème posé.

Même s'il n'est pas question de sous-estimer si peu que ce soit l'effort annoncé en son temps par le chef de l'État, il ne correspond malheureusement ni à ce qu'exige la situation des Armées, ni à ce qu'implique la rigueur des temps. D'abord parce que les informations disponibles permettent de penser que les 6,5 Md€ qui abonderont les annuités 2026 et 2027 de la LPM 2024-2030 sont libellés en monnaie courante (alors qu'ils devraient, en toute logique, l'être en monnaie constante). Ensuite parce que la situation financière du ministère des Armées s'est dégradée à un rythme et dans des proportions tels depuis le début des années 2020 que 4 Md€ au moins devraient être rapidement mobilisés pour diviser par deux un report de charges qui n'est plus

gérable et qui a doublé en l'espace de deux ans⁴. Enfin parce que rien ne dit qu'il y aura adéquation entre la construction budgétaire (qui prend soin, pour des raisons d'affichage politique, de décliner la LPM « à l'euro près ») et l'exécution budgétaire (qui s'en écarte dans des proportions non négligeables). Ce qu'on a constaté, en particulier depuis le début des années 2020, n'incite malheureusement pas à l'optimisme. L'impact cumulé des annulations de crédits et des charges qui ont été indûment imputées sur le budget du ministère des Armées (coût des opérations conduites pour renforcer le flanc oriental de l'OTAN ; coût du soutien à l'Ukraine, etc.) n'a été ni symbolique, ni anecdotique. Il est assimilable à une « encoche » qui ne dit pas son nom, que ce soit sur les crédits votés par le Parlement dans le cadre de la LFI⁵ ou sur les ressources prévues dans le cadre de la LPM. Il a eu pour conséquence d'amputer les moyens dévolus aux Armées de 1,86 Md€ (soit 58,3 % de la « marche 2023 ») en 2023 et de 1,8 Md€ (soit 54,5 % de la « marche » 2024) en 2024⁶. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, comment être sûr qu'il n'en ira pas de même dans les années à venir, à commencer par l'année 2025, la fin de gestion s'annonçant plus que compliquée ?

L'essentiel, pour ne pas dire l'ensemble, des marges de manœuvre disponibles (ou supposées telles) dans la LPM 2024-2030 ont d'ores et déjà été consommées.

4/ Le report de charges du ministère des Armées est passé de 3,8 Md€ (soit 14,4 % des crédits ouverts hors Titre 2) à la fin de l'année 2022 à 8,02 Md€ (soit 23,8 % des crédits ouverts hors Titre 2) à la fin de l'année 2024.

5/ Loi de finances initiale.

6/ Le montant de la « marche 2023 » s'établissait à 3 Md€ et celui de la « marche 2024 » à 3,3 Md€.

Elles l'ont été avant même la fin de l'année 2024. Sauf à pratiquer le déni de réalité, il est grand temps d'ouvrir les yeux et de remettre la Loi de programmation militaire sur le métier⁷. D'abord pour commencer à tirer les conséquences concrètes des engagements qui viennent d'être pris dans le cadre de l'OTAN (pour autant que nous ayons vraiment les moyens de les assumer, ce qui n'est pas établi). Ensuite pour tirer les leçons qui doivent l'être de la guerre en Ukraine, que ce soit au niveau des effectifs (à commencer par ceux de l'armée de Terre) ou au niveau des capacités dont on a pu constater le caractère à la fois essentiel et « critique » (artillerie sol-sol ; défense sol-air ; frappe dans la profondeur ; munitions ; drones « tueurs », etc.). Enfin pour adapter les missions et, par voie de conséquence, les moyens de nos armées à un environnement qui est, à bien des égards, plus instable et plus menaçant que jamais.

La situation à laquelle notre pays et nos armées sont confrontées exige autre chose qu'une opération de

communication ou un exercice de « ravaudage ». Combien de temps faudra-t-il attendre pour que ceux qui sont aux affaires, à commencer par le chef de l'État, prennent enfin les décisions dont il n'est plus possible de faire l'économie et, une fois qu'ils les auront prises, veillent à ce qu'elles soient effectivement appliquées ? C'est leur responsabilité et, plus simplement, leur devoir. Comme le disait en d'autres temps un grand serviteur de l'État, Michel Debré, « il est temps que sonne l'heure du salut public ».

Jacques HELIOT
Membre de l'AASSDN

7/ L'exercice sera d'autant plus compliqué, financièrement parlant, que l'enveloppe de 150 Md€, dont la Commission européenne avait en son temps annoncé la mise en place sous forme de prêts, risque d'être absorbée, en partie tout au moins (à hauteur de 95 Md€, dit-on), par le soutien à l'Ukraine.

État comparatif des dépenses militaires en Europe et aux Etats-Unis en 2024

(Source : OTAN)

	Montant (Md\$) ¹	% PIB
. Allemagne :	97,7	2,12 %
. Espagne :	21,3	1,28 %
. France :	64,3	2,06 %
. Italie :	34,5	1,49 %
. Pays-Bas :	21,5	1,85 %
. Pologne :	35	4,12 %
. Royaume-Uni :	82,1	2,33 %
. Suède :	13,4	2,14 %
. États-Unis :	967,7	3,37 %

1) En 2024, les dépenses militaires de la France représentaient 78,3 % de celles du Royaume-Uni et 65,8 % seulement de celles de l'Allemagne (alors même que l'Allemagne n'est pas une puissance nucléaire).

2) Les dépenses militaires des huit pays de l'Union européenne dont l'effort de défense est le plus important ne représentaient que 38,2 % de celles des Etats-Unis en 2024.

3) La différence entre 2,06 % du PIB et 1,6 % du PIB vient uniquement de la non-prise en compte des pensions militaires.

1/Pensions comprises.